

(<https://ville-cachan.fr/service-aide-a-domicile-sad/>)

Le SAD propose des interventions en mode prestataire afin de répondre aux besoins des personnes âgées, en situation de handicap et/ou malades habitant Cachan.

Ses missions sont de :

- Prévenir et/ou accompagner la perte d'autonomie
- Améliorer les conditions de vie, d'hygiène et de sécurité
- Favoriser le maintien à domicile
- Lutter contre l'isolement social
- Organiser le retour à domicile à la suite d'une hospitalisation

L'équipe est portée par des valeurs et une déontologie forte, au service du bien-être de la personne :

- Préservation de l'autonomie et de l'indépendance des personnes aidées
- Confiance mutuelle et réciproque
- Respect de la personne sans discrimination
- Bienveillance et bienveillance
- Secret professionnel et obligation de discrétion
- Neutralité et laïcité

Prestations du SAD

Aide à l'autonomie

- Aide au lever et au coucher
- Aide à la toilette
- Aide à la prise de médicaments
- Aides aux fonctions d'élimination

Aide aux sorties

- Courses
- Promenades
- Rôle de sécurité et de vigilance
- Accompagnement lors de petits déplacements

Entretien du logement

- Ménage

- Repassage
- Lessive
- Nettoyage des vitres

Aide aux repas

- Aide à la préparation des repas
- Aide à la prise des repas

Modalités financières

Le service applique les tarifs suivants :

- Le tarif horaire fixé par le CCAS
- Les tarifs au titre de la prestation de compensation du handicap (PCH), de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) et la Caisse nationale d'assurance retraite

La facturation a lieu en début de mois : par exemple, la facture de février est envoyée début mars. Seul le reste à charge est facturé.

Les prestations du SAD permettent de bénéficier d'un avantage fiscal sous forme de réduction d'impôt, s'élevant à 50% des dépenses engagées dans la limite d'un plafond de 12 000 euros par an et par foyer fiscal. Le CCAS adresse chaque année aux bénéficiaires une attestation fiscale afin de compléter la déclaration de revenus.

Service d'aide à domicile (SAD)

Centre communal d'action sociale,
Maison des services publics (3e
étage), 3, rue Camille-Desmoulins,
94230 Cachan

+33 1 49 69 15 81

aide.domicile@ville-cachan.fr

Lundi, mardi, mercredi, vendredi :
8h15-12h et 13h30-17h15

Jeudi : 13h30-17h15



Safae Terrisse

Conseillère municipale déléguée

Santé ; qualité de vie.

+33 1 49 69 69 69

secretariat.elus@ville-cachan.fr